

Département
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 25.12.2024
Convocation faite
Le 11.12.2024

Délibération
N°2024-12-247

Cession partielle par la
CCARM à la Commune de
VIREUX-WALLERAND des
parcelles cadastrées AA 136
ET AA 127 sises Commune
de VIREUX-WALLERAND,
rue du Ridoux, en vue de
l'aménagement de terrains
de tennis

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le mardi dix-sept décembre à neuf heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2024, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2024-12-207, excepté au point n°2024-12-239), Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX (jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{me} Dominique FLORES, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ (à partir du point n°2024-12-233, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jean GUION, Gérald GIULIANI, M^{me} Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2024-12-206, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA jusqu'au point n°2024-12-206 et au point n°2024-12-239), Pascal GILLAUX (à partir du point n°2024-12-220, excepté au point n°2024-12-239), M^{me} Magali CAPLET, M. Eric GUERINY, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M. Pascal GILLAUX, jusqu'au point n°2024-12-219 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), Isabelle FABRE, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS, jusqu'au point n°2024-12-232 et au point n°2024-12-239), M^{mes} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Jean GUION), Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (pouvoir à M. Eric VISCARDY, jusqu'au point n°2024-12-205 et au point n°2024-12-239), M^{me} Sandrine BOURGEOIS (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M. Jean-Luc GRABOWSKI.

M. Jean-Claude JACQUEMART en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

La Communauté de Communes est propriétaire des parcelles cadastrées AA 136 et AA 127 sises sur la commune de Vireux-Wallerand, rue du Ridoux, lieu-dit Rognaque,

Elle en a fait l'acquisition de la commune de Vireux-Wallerand, suivant acte notarié du 20 février 2023, pour l'aménagement d'une piscine communautaire implantée sur la parcelle AA 136, moyennant le prix principal de l'euro symbolique,

Considérant le souhait de la commune de Vireux-Wallerand souhaite de faire l'acquisition d'une partie de ces parcelles afin d'y aménager des courts de tennis, à l'arrière de la piscine,

Vu l'avis des domaines en date du 5 septembre 2024 estimant à 10 € le m² la valeur vénale des terrains,

Vu la délibération n°2024-09-162 du 12 septembre 2024 approuvant la cession partielle de la parcelle AA 136 à la Commune de VIREUX-WALLERAND au prix d'un euro, frais notariés supportés par l'acquéreur,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la cession des parcelles AA 1752 (ex AA 336) d'une superficie de 1 485 m² et AA 170 (ex AA 127) d'une superficie de 257 m² au prix d'un euro, frais notariés supportés par l'acquéreur,

* **donne délégation** à M. Daniel DURBECQ pour signer tous documents afférents à la vente.

M^{me} Angéline COURTOIS, MM Bernard DEKENS, Jean-Luc GRABOWSKI, membres du Conseil municipal de VIREUX-WALLERAND, ne prennent part, ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

Pour le Président de la Communauté
de Communes Ardennaises de Meuse

Le Vice-Président